

## Séance du conseil communal du 27 avril 2011

### Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Jos Greischer (Déi Gréng), Jutta Kanstein-Bothe (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Projet d'organisation scolaire 2011/2012 et demande en personnel enseignant et éducatif.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le nombre de classes et la répartition des postes pour les trois écoles de la commune tel qu'il est prévu dans le projet d'organisation scolaire 2011/2012 comme suit:

#### A. Ecole de Junglinster

Cycle 1:

- 2 classes/postes cycle 1 (précoce)
- 5 classes/postes cycle 1.1 et cycle 1.2
- 14 heures de surnuméraire cycle 1

Cycles 2-4:

- 2 classes/postes cycle 2.1
- 2 classes/postes cycle 2.2
- 2 classes/postes cycle 3.1
- 3 classes/postes cycle 3.2
- 2 classes/postes cycle 4.1
- 3 classes/postes cycle 4.2
- 4 postes de surnuméraire
- 5 heures de surnuméraire

#### B. Ecole de Bourglinster

Cycle 1:

- 1 classe/poste cycle 1.1 et 1.2
- 16 heures de surnuméraire

Cycles 2-4:

- 1 classe/poste cycle 2.1
- 1 classe/poste cycle 2.2
- 1 classe/poste cycle 3.1
- 1 classe/poste cycle 3.2
- 1 classe/poste cycle 4.1
- 1 classe/poste cycle 4.2
- 2 postes de surnuméraire
- 6 heures de surnuméraire

#### C. Ecole de Gonderange

Cycle 1:

- 1 classe/poste cycle 1 (précoce)
- 3 classes/postes cycle 1.1 et 1.2
- 1 poste de surnuméraire
- 7 heures de surnuméraire

Cycles 2-4:

- 1 classe/poste cycle 2.1
  - 1 classe/poste cycle 2.2
  - 1 team-teaching
  - 1 classe/poste cycle 3.1 et 3.2
  - 1 poste (team-teaching cycle 3.1 et 3.2)
  - 1 classe/poste cycle 4.1
  - 1 classe/poste cycle 4.2
  - 1 poste de surnuméraire
  - 22 heures de surnuméraire
-

**03. Avis relatif au projet de cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation élaborées conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable sur le projet de cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation élaborées conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

**04. Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.**

Le conseil communal décide avec huit voix et trois abstentions de s'engager formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et hommes dans la vie locale et à se conformer à ses dispositions.

**05. Modification du règlement de circulation.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement communal de circulation du 11 juillet 1997 comme suit:

Au chapitre II, Dispositions particulières, il y a lieu d'ajouter la modification suivante:

***JUNGLINSTER (à ajouter)***

Gare, rue de la

4/1/1 C, 18 Stationnement interdit

- de l'intersection avec la route de Luxembourg jusqu'à l'entrée du parking de la Place de l'Indépendance/côté droit

**06. Abrogation de la taxe de recyclage et d'élimination de pneus.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'abroger la taxe de recyclage et d'élimination de pneus déposés au centre de recyclage communal à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011.

**07. Règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement du centre de recyclage régional.**

Le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement du centre de recyclage régional.

**08. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national d'une ancienne ferme sise à Rodembourg, 2, rue d'Ernster.**

Le conseil communal décide avec dix voix contre une d'aviser favorablement la proposition de classement comme monument national de l'ancienne ferme sise à Rodembourg, 2, rue d'Ernster.

**09. Dénomination d'une rue.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de dénommer la rue nouvellement créée dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « um Reiland »: « op der Diert ».

**10. Approbation d'un contrat de bail.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail à loyer conclu le 8 avril 2011 entre le collège échevinal et David Hansen, ouvrier communal remplissant les fonctions de concierge, portant sur la location de l'appartement aménagé dans l'enceinte du Centre polyvalent « Gaston Stein » à Junglinster sis à 1, rue Emile Nilles, pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011 et prorogeable d'année en année par tacite reconduction.

**11. Approbation d'un compromis d'échange.**

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

**12. Fixation des indemnités allouées par la commune aux agents recenseurs ayant participé au recensement général de la population du 1<sup>er</sup> février 2011.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder aux personnes chargées du recensement général de la population du 1<sup>er</sup> février 2011 les indemnités suivantes:

- 0,25.-€ par immeuble recensé;
- 0,50.-€ par ménage recensé;
- 0,30.-€ par individu recensé.

**13. Divers et questions au collège échevinal.**

---

**14. Réduction de la durée du temps de service provisoire d'un fonctionnaire communal.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une réduction du temps de service provisoire de deux mois à Alex Borri, ingénieur-technicien au service technique communal.